



**Tarifs des activités du Conservatoire Intercommunal de Musique
Et des Arts du SIVOM de Villefranche-sur-Mer
Pour l'exercice 2024 – 2025**

Les tarifs 2023-2024 sont applicables, conformément au règlement intérieur du Conservatoire Intercommunal de Musique & des Arts du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, aux enfants ou familles justifiant d'une résidence sur le canton de Villefranche-sur-Mer ou dont la famille (père / mère) est soumise aux rôles des contributions directes prélevés par l'une des communes membres du SIVOM ou dont la famille (père / mère) est employée par une personne physique ou morale dont le siège social est fixé sur l'une des six communes membres du SIVOM.

La même personne, mineure ou adulte, conjointement inscrite à plusieurs disciplines dispensées au sein du Conservatoire (musique, danse jazz, danse classique, arts plastiques ou théâtre) bénéficiera d'une réduction de 50%, à partir de la deuxième discipline et pour toutes les autres disciplines sur le ou les tarif(s) le moins élevé.

Tarifs du Conservatoire Intercommunal de Musique & Arts

Les tarifs relevant des activités du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts sont applicables du 9 septembre 2024 jusqu'au 28 juin 2025 et sont les suivants :

Enseignement Musical relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts

- Cycle 1

Enfant mineur résident canton :	106.68 € par trimestre
Enfant mineur résident canton à partir du 3 ^e adhérent de la même famille :	53.85 € par Trimestre
Enfant mineur non résident canton (avec dérogation) :	157.07 € par trimestre
Adulte résident canton :	142.26 € par trimestre
Adulte non résident canton (avec dérogation) :	194.12 € par trimestre

- Cycle 2

Enfant mineur résident canton :	127.45 € par trimestre
Enfant mineur résident canton à partir du 3 ^e adhérent de la même famille :	64.11 € par trimestre
Enfant mineur non résident canton (avec dérogation) :	176.29 € par trimestre
Adulte résident canton :	197.07 € par trimestre
Adulte non résident canton (avec dérogation) :	260.79 € par trimestre

- Cycle 3

Enfant mineur résident canton :	134.70 € par trimestre
Enfant mineur résident canton à partir du 3 ^e adhérent de la même famille :	68.41 € par trimestre
Enfant mineur non résident canton (avec dérogation) :	189.46 € par trimestre
Adulte résident canton :	219.05 € par trimestre
Adulte non résident canton (avec dérogation) :	288.68 € par trimestre

- Musique d'ensemble, musique actuelle, chorale, éveil musical, orchestre, 87.44 € par trimestre pour les adhérents « canton et hors canton » hors cycle.

Enseignement de la Danse : relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts

- Tarification trimestrielle par personne exprimée en euros

	<u>1H/semaine</u>	<u>1H30/semaine</u>	<u>2H/Semaine</u>
Enfant mineur résident canton	87.44 €	97.07€	106.68 €
Enfant mineur non résident (avec dérogation)	127.45 €	141.56€	155.65 €
Adulte résident canton	106.68 €	118.52€	130.15 €
Adulte non résident canton (avec dérogation)	155.65 €	172.77€	189.89 €

Enseignement des Arts plastiques (peinture, dessin, céramique) : relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts

Enfant mineur résident canton	53.34 € par trimestre
Enfant mineur hors canton (avec dérogation)	79.88 € par trimestre
Adulte résident canton	71.17 € par trimestre
Adulte hors canton (avec dérogation)	97.06 € par trimestre